COMMUNE DE TRIZAY

AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU)
et Création du nouveau Périmètre délimité des abords (PDA)
de l'église Notre-Dame-de-Monthérault

Conformément à l'article R 123-9 du code de l'environnement.

Par arrêté en date du 26 octobre 2026, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant conjointement sur la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Trizay et sur la création du nouveau périmètre délimité des abords (PDA) de l'église Notre-Dame-de-Monthérault.

A cet effet, Madame Marie-Christine BERTINEAU a été désignée par le tribunal administratif de Poitiers en qualité de commissaire enquêtrice. Cette enquête publique se déroulera **du lundi 16 novembre 2026 à 08h30 au jeudi 17 décembre 2026 à 17h30 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera mis à disposition du public selon les modalités suivantes :
En version papier à la mairie de Trizay, siège de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public. Sous format numérique sur le site internet de la mairie de Trizay : https://trizay.com

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice tenu à sa disposition à la mairie de Trizay aux jours et horaires habituels d'ouverture du public.

Les observations pourront également être adressées :
Par écrit au siège de l'enquête à l'attention de la commissaire enquêtrice, à la Mairie, 48 ave de la République 17250 Trizay. Elles seront consultables et annexées au registre d'enquête dans cette mairie siège de l'enquête.
Par messagerie, à l'attention de la commissaire enquêtrice, à l'adresse suivante : mairie@trizay.fr
Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7787

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public à la mairie de Trizay, pour recevoir ses observations orales ou écrites, dans les conditions suivantes :

- **Lundi 16 novembre 2026**, de 08h30 à 11h30.
- **Samedi 28 novembre 2026**, de 09h00 à 12h00.
- **Vendredi 4 décembre 2026**, de 14h00 à 17h30.
- **Jeudi 17 décembre 2026**, de 14h30 à 17h30.

La commissaire enquêtrice remettra son rapport et ses conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

Copie des rapports et conclusions du commissaire enquêtrice sera tenue à la disposition du public à la Mairie de Trizay pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée à Monsieur le Maire.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision générale du PLU pourra, le cas échéant, être adapté pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions de la commissaire enquêtrice, dans le respect des dispositions légales applicables. Il sera ensuite soumis au Conseil municipal en vue de son approbation.

Le projet de création du nouveau périmètre délimité des abords de l'église Notre-Dame-de-Monthérault suivra la procédure de décision prévue par le Code du patrimoine.

☞Toutes informations peuvent être demandées à Monsieur le Maire de Trizay :
Commune de Trizay
48 ave la République
17250 Trizay
Courriel : mairie@trizay.fr
Site internet : https://trizay.com

Le présent avis sera publié et affiché dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.